



## CONGRES EPINAL 7 juin 2019

-----

### **Discours de Pierre GRANDADAM, Premier vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières**

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Président et du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières, permettez-moi d'abord de remercier René MAILLARD et ses collaborateurs d'accueillir le congrès annuel de la FNCOFOR. Grâce à toi René on voit la vie en Vosges.

Les communes forestières des Vosges constituent depuis fort longtemps un maillon fort de notre réseau. Les élus des communes et du département sont très impliqués parce que la forêt ici est une grande richesse. La ligne bleue des Vosges nous donne des bois de qualité et toutes les aménités appréciés et utiles aux gens.

Il nous paraît bien raisonnable de demander une juste rémunération pour l'ensemble des valeurs que les territoires forestiers entretiennent.

Hier, lors de notre assemblée générale statutaire, les participants ont pu mesurer l'ampleur des sujets traités et des programmes d'actions portés par les associations départementales, régionales et fédérales, répondant ainsi aux demandes et besoins de l'ensemble des élus concernés par la forêt et la filière bois.

Ainsi depuis une quinzaine d'années, un réseau d'experts s'est mis en place et coordonne les actions de terrain proches des élus, en déclinant les politiques validées par le bureau fédéral et le conseil d'administration.

Grâce à ce travail, le réseau des Communes forestières poursuit sa croissance. En 2019, deux nouvelles associations viennent de nous rejoindre : la Haute Loire et le Vaucluse. D'autres sont en émergences. C'est la preuve de l'intérêt des élus pour ce secteur et de l'utilité d'un réseau qui les fédère en répondant à leurs attentes. Notre ambition est simple. Vous êtes maire vous avez une question, dans le domaine forestier, une expérience à partager, n'hésitez pas : FNCOFOR.

Je vous invite à prendre connaissance de notre rapport d'activité qui retrace tout le champ couvert par notre réseau.

Evidemment nous sommes en relation permanente avec notre opérateur et gestionnaire unique l'ONF. Enfin devrais-je plutôt dire, nous étions en relation étroite et permanente. Car l'année 2018 a été, une nouvelle fois, une année de rupture. Et celle-ci est encore plus profonde que les fois précédentes.

Tout d'abord et principalement parce que le Contrat d'Objectifs et de Performance, âprement négocié en 2015 a reçu, une fois de plus des coups de canifs, avec le gel de 145 postes en 2018 et la suppression de 250 postes en 2019. Ensuite par les décisions unilatérales du Directeur Général de l'époque de rompre en plein milieu d'année une convention de coopération, fructueuse depuis plus de 20 ans, entre la Fédération et l'ONF et enfin de ne plus participer au salon des maires sans même daigner nous en prévenir.

Est-ce du mépris ? Un manque de transparence ! Maillage territorial, c'est quoi ça ? Le coup de grâce a été donné par la décision d'inscrire au budget de l'ONF, sur la base de la lettre plafond du premier ministre, l'encaissement de toutes les recettes de bois par l'ONF en lieu et place des trésoreries, alors même que le Conseil d'Administration de la FNCOFOR avait voté contre cette mesure qui ne règle rien à la situation d'endettement de l'ONF.

Comprenons-nous bien :

Les élus des communes forestières ont toujours exprimé leur attachement à un service forestier fort,

Les élus n'ont cessé de demander le maintien des effectifs de terrain nécessaires au conseil de qualité organisé pour garantir une gestion durable des forêts publiques,

Les élus reconnaissent que l'ONF est un des derniers services publics en milieu rural, et les maires dans l'ensemble aiment bien leur forestier,

... mais

Les élus font le constat que la situation financière de l'ONF est mauvaise : 850 millions d'euros budget et 400 millions d'euros d'endettement ou presque.

Un déficit structurel en moyenne de 40 millions d'€ se cumule d'année en année.

Le modèle économique basé sur la vente des bois a vécu. Le rapport d'Hervé Gaymard, lorsqu'il était alors Président de l'établissement, est toujours d'actualité : le croisement d'un prix moyen du bois en euros constant qui n'a cessé de baisser depuis 50 ans et d'une masse salariale qui n'a cessé d'augmenter aboutit au résultat d'aujourd'hui où les recettes de bois ne représentent plus que

35 % des recettes, alors qu'elle était de 80% à la création de l'ONF.

Afin de « résoudre » cette équation, l'Etat a d'abord œuvré depuis 15 ans en réduisant les effectifs qui sont passés de 15 000 agents à 9 000 sans jamais trouver l'équilibre.

Cette réduction d'effectifs, posent à la fois des difficultés sociales graves, et objectivement réduisent les capacités des personnels à répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et complexes de l'Etat, sur la gestion multifonctionnelle des forêts publiques.

Dans le même temps l'Etat demande des contributions de plus en plus importantes des communes propriétaires de forêt.

Le raisonnement est simple presque simpliste : le coût de gestion des collectivités est déficitaire donc aux communes de payer !

La comptabilité analytique au départ construite pour identifier les missions de services publics et celles du secteur concurrentiel, a cherché à démontrer, sans y parvenir, que le coût de la gestion des forêts des collectivités est déficitaire et que les 140 millions d'€ de versement compensateur étaient attribués aux communes forestières. C'est un raccourci insuffisant.

L'évolution des pratiques de l'ONF et les deux derniers Contrats d'Objectifs et de Performance n'ont visé qu'un objectif : demander une participation financière supplémentaire des communes.

Le raisonnement de l'Etat est le suivant : Les communes perçoivent un solde net des ventes de bois de 130 millions d'€. Il y a donc des moyens disponibles pour payer le service de l'ONF. La FNCOFOR s'est opposé à ce raisonnement car il ne prend pas en compte les travaux réinvestis dans l'entretien des forêts des collectivités pour accueillir le public, les protéger contre les risques, et renouveler le patrimoine forestier. De plus, ce raisonnement pénalise les communes qui s'engagent pour mobiliser et vendre des bois alors que la demande de l'Etat est bien de consolider la récolte pour approvisionner la filière bois.

Pour s'en sortir, l'ONF n'a cessé d'augmenter le nombre de prestations payantes faisant perdre le sens du métier aux personnels et semant le trouble dans l'esprit des élus.

Le COP 2012-2016 a mis en place, après une âpre négociation, la taxe des 2€/ha de forêt gérée. Cette nouvelle taxe, qui a été payée par les communes malgré des montants parfois importants pour de petites communes des montagnes du Sud, représentait une somme de 5 millions d'€. Cette somme a été absorbée l'année d'après par le passage des cadres B en B+.

Dans l'été 2014, alors que le COP a été signé par plusieurs ministres, le ministère du budget propose de passer la taxe de 2€/ha à 14€/ha et d'augmenter de 50% les frais de garderie soit 50 millions d'euros supplémentaires pour les communes.

Après un dur combat syndical allant jusqu'à menacer de demander que les Communes puissent choisir leur opérateur, le ministre de l'Agriculture obtient le retrait de cette mesure et décide de renégocier le COP en avançant d'un an le terme du contrat.

A l'issue de cette nouvelle négociation, la FNCOFOR, lors de son Congrès de 2015, obtient qu'aucune contribution supplémentaire ne soit demandée aux collectivités propriétaires et que les effectifs de terrain soient maintenus. Elle s'engage à mobiliser plus de bois (passer en 5 ans de 760 000 m<sup>3</sup> à 850 000 m<sup>3</sup>) et à engager des actions de regroupement de la gestion.

Le cumul de tous ces reniements nous exaspère. Les représentants de la Fédération au Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ont voté contre le budget et ont quitté la salle. Nous ne siégeons plus, à notre plus grand regret, au Conseil d'Administration de l'ONF depuis cette date et quand on interroge les maires sur leur perception de l'ONF on entend inmanquablement : « je m'entends bien avec mon garde forestier. Mais l'ONF n'arrête pas de nous envoyer de nouveaux décomptes et plus grave notre garde forestier est parti, il n'est pas remplacé et ses collègues fatiguent et souffrent de cette situation autant que nous».

Nous maintenons les réunions mensuelles du comité des ventes et les relations en régions car nous apprécions de faire appel à des personnels compétents et souvent passionnés et qui se trouvent être, comme les communes forestières, victimes d'un désintérêt de l'Etat pour la forêt.

Depuis que je suis élu aux communes forestières je n'ai jamais participé à un congrès sans le soutien et la présence d'un membre du gouvernement et des fonctionnaires des ministères en charge de la forêt. Nous essayons de comprendre. Heureusement dans cette grisaille les sénateurs comme les députés de tous bords ont voulu être à nos côtés, fidèlement engagés. Je voudrais les remercier chaleureusement.

J'aimerais également remercier la presse, journaux, radio, télévision. Il n'y a pas un jour sans que la presse publie des articles traitant de la biodiversité, de l'urgence à préserver les milieux naturels, de la consommation déraisonnable des énergies fossiles, de la nécessité de séquestrer du carbone, du réchauffement de la terre et de l'importance de la forêt pour réguler le climat, de la migration des populations vers les grandes villes et du besoin de revitaliser les zones rurales forestières si dépeuplée, de la protection des zones à risques pour les forêts tout particulièrement en montagne et en zone méditerranéenne. La chalarose, la peste porcine, les scolytes, le déséquilibre forêt gibier, les maladies de lyme devraient bien susciter un peu de compassion à l'égard des forestiers. Mes copains me disent, « tiens c'est un article pour toi. Les forestiers vous allez être chouchoutés compte tenu de la place de l'arbre et des forêts dans notre société ». Et bien, rien du tout, pas de ministre, pas de proposition de l'Etat. Mais les forestiers savent être patients. « Ils » ne nous auront pas à l'usure.

Nous menons une action contre la mesure d'encaissement auprès des parlementaires et demandons aux communes de délibérer pour s'y opposer en proposant expressément, et avec regret, d'annoncer des mesures de rétorsion comme le décalage des travaux voire des ventes de bois, jusqu'au retrait du projet. C'est 2049 communes qui ont délibéré à ce jour.

Nous avons décidé en septembre 2018 d'engager une grande réflexion sur la refonte de la gestion des forêts publiques et des forêts en générale.

L'ambition de cette réflexion est de replacer la forêt dans le débat national et de demander à l'Etat quel est son projet politique pour ces forêts au cœur des défis de notre planète. Elle vise à répondre aux questions urgentes : Quelle forêt demain ? Quoi planter ? Quelle gestion ? Quels moyens ?

Dans le vocabulaire des animateurs de débats, il s'agit là d'une démarche de coconstruction.

On écoute chacun. Quels sont nos attentes, quels sont les besoins en agglomère.

Les réponses : un ensemble de propositions réellement entendues, et il faut tout entendre.

Il nous reste maintenant à débattre de ces propositions, à en tirer le meilleur parti, à formuler des propositions opérationnelles compatibles avec nos objectifs et nos valeurs. C'est un bel exercice. Vous y avez tous participé. Tous les départements ont apporté leur contribution. MERCI, GRAND MERCI.

Les premières réflexions ont été publiées dans la revue de mars 2019. Le Manifeste qui va vous être présenté par mes collègues du Bureau fédéral est le rendu de ce travail.

Aujourd'hui n'est pas un aboutissement mais un début. Nous ne voulons plus de rafistolage d'un établissement dont le modèle est à bout de souffle. Nous demandons que l'Etat se réapproprie le sujet FORET. Il ne peut pas abandonner ce secteur pour le livrer aux comptables. C'est une véritable politique en faveur des forêts dont a besoin la France. Les élus locaux ne sont que des médiateurs pour mettre en œuvre cette politique.

Nous sommes fiers d'être maires forestiers.

Nous croyons qu'il est possible de susciter une émotion sincère sur les choses de la forêt parce que les gens des villes comme ceux de la campagne ont un attachement profond, inconscient, ancestral, primaire à la forêt.

Il nous faut valoriser cette émotion par des actions partagées, qui garantissent la gestion durable de la forêt et ces actions peuvent elles-mêmes nourrir une réflexion qui relance l'enthousiasme.

La gestion durable des forêts nous invite à agir dans cette spirale vertueuse : émotion, action, réflexion.

Je sais pouvoir compter sur votre optimisme de forestier.

Merci de votre bienveillante écoute.